



AVIS DE COURSE – 39<sup>ème</sup> Régate des Lilas Blancs –  
**Epreuve comptant pour : Le Championnat de Bretagne Voile Habitable 2017**  
[Régate des Lilas Blancs 2017] - [du 26 au 27 août 2017]  
[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]  
[Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] - [Grade 5A]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**, la régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux, le règlement du championnat départemental 2017 CCI 22, le règlement du trophée départemental CCI-22 habitable 2017, le règlement du championnat de Bretagne 2017.
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap [Osiris Habitable]

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur place selon le programme prévu (Voir chapitre 5)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- une licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou une licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs et, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. La prise de licence temporaire est possible sous réserve de présentation d'un certificat médical.
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Modification de l'annexe G (identification des concurrents) comme suit : chaque bateau est identifié par le port d'un cagnard fourni par l'organisation à tribord. La RCV 77 s'applique au regard de l'annexe G modifiée

3.5 Flottes : les bateaux sont répartis en 4 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net.

La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

Flotte 1 : grande course, groupe Ailes Marines : bateaux équipés « régata » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.

Flotte 2 – course, groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor : bateaux équipés « régata » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

La flotte du Trophée Départemental est répartie en deux catégories :

Flotte 3 - Grande croisière : bateaux de croisière non préparés « régata » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.

Flotte 4 - Petite Croisière : bateaux de croisière non préparés « régata » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription, l'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée. C'est la règle depuis 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>)

Se référer au règlement des championnats et trophées habitables 2017- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1, 2, 3 et 4.

Un classement monotype est possible dès la présence de 5 bateaux monotypes. Un classement sera extrait pour ces monotypes inscrits dans l'une ou l'autre des 4 flottes.



A l'issue de la régates pour le classement du championnat de Bretagne, 2 flottes ayant pris les mêmes départs et effectuées les mêmes parcours pourront être confondues pour permettre l'édition d'un résultat pour le championnat de Bretagne de voile habitable 2017.

#### 4. DROITS A PAYER

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. 39 euros par bateau et 3 euros par équipier.

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer

[Vendredi 25 août] de [18h] à [20h]

[Samedi 26 août] de [10h] à [12h]

5.2 Remise des pinoches et du trophée du talon d'or par l'APOC : samedi 26 août à partir de 19H devant le bar du port

5.3 Repas des équipages : samedi 26 août à partir de 19H45 à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer (Tickets disponibles aux inscriptions)

5.4 Jours de course (incluant le prologue du samedi)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
[Samedi 26 août]	[14 h] – Prologue	[Toutes]
[Dimanche 27 août]	[10 h]	[Toutes]

5.5 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 h].

5.6 Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régates. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régates pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2017, des informations médicales nécessaires et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ». Le trophée « minijupe » récompensera le vainqueur de la catégorie course.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE : Les instructions de course seront [affichées selon la prescription fédérale]

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [de type (construit, côtier ou mixte)].

7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE et en annexe PARCOURS

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [3] à [5] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : [Système de Points a Minima de l'annexe A]

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps] et les TMF du guide Osiris 2017.

9.5 A l'issue de la régates, des flottes ayant pris les mêmes départs et effectué les mêmes parcours peuvent être réunis pour éditer un résultat comptant pour le championnat de Bretagne de voile habitable 2017.

10. PLACE AU PORT : [Accueil au port de Lézardrieux 1 semaine et après, merci dans tous les cas de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22].

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] : Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP] : Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX : remise des prix, le dimanche 27 août à partir de 18H30 à la salle des fêtes de Loguivy de la mer

14. DECISION DE COURIR : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [Pierre-Yves Bernard LCC 06 24 30 91 98]

Remerciements : Merci à la ville et au port de Lézardrieux pour leur soutien.



### ANNEXE ZONE DE COURSE

## ESTUAIRE DU TRIEUX – ARCHIPEL DE BREHAT – BAIE DE PAIMPOL

